

Bienvenue au Canada



CE QUE VOUS DEVEZ FAIRE APRÈS VOTRE ARRIVÉE AU CANADA



Peu après votre arrivée au Canada, vous avez des tâches importantes à accomplir avant de commencer votre vie au Canada.

Les fournisseurs de services d'établissement peuvent vous aider. Ces organismes offrent de nombreux programmes et services pour aider les nouveaux arrivants après leur arrivée au Canada. Ils peuvent également vous mettre en contact avec des mentors. Pour trouver un organisme d'établissement dans votre collectivité, consultez la page Web [Nouveaux arrivants : Trouvez des services gratuits près de chez vous](#) (disponible en français et en anglais).

PENDANT VOS DEUX PREMIÈRES SEMAINES

Présentez une demande de numéro d'assurance sociale (NAS). Ce numéro est nécessaire pour travailler au Canada et accéder aux services et aux prestations du gouvernement. Vous pouvez obtenir un NAS temporaire pour une courte période. Ne communiquez pas votre NAS à personne, sauf si vous êtes certain qu'il existe un motif juridique de le faire. Si quelqu'un vous demande votre NAS, demandez-lui pourquoi il en a besoin. Pour en savoir plus, consultez la page Web [Numéro d'assurance sociale – Aperçu](#) (disponible en français et en anglais).

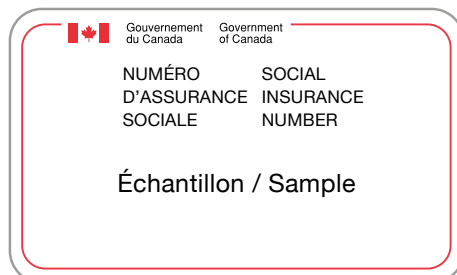
Faites une demande d'assurance maladie auprès du ministère de la Santé de votre province ou territoire dès votre arrivée au Canada. Selon l'endroit où vous vivez, il faudra peut-être attendre trois mois avant d'obtenir une couverture. Pour en savoir davantage, consultez la page Web [Se renseigner sur les soins de santé au Canada](#) (disponible en français et en anglais).

Vous recevrez une **carte santé** comme preuve de votre couverture. Chaque personne reçoit sa propre carte santé. Vous devez montrer votre carte santé chaque fois que vous recevez des soins médicaux.

En attendant l'approbation de votre demande d'assurance maladie du gouvernement, vous avez intérêt à vous doter d'une assurance médicale privée afin d'être couvert pour tout besoin médical.

Assurez-vous de comprendre ce qui est couvert par votre assurance maladie. Certains services et produits médicaux ne sont pas couverts par l'assurance maladie. Vous devrez peut-être les payer vous-même.

Si vous êtes un réfugié réinstallé, avez présenté une demande d'asile ou êtes une personne protégée au Canada, vous pourriez être admissible à des soins médicaux temporaires et à des médicaments d'ordonnance dans le cadre du Programme fédéral de santé intérimaire. Pour savoir si vous y êtes admissible, consultez la page Web [Programme fédéral de santé intérimaire : Personnes admissibles](#) (disponible en français et en anglais).



Obtenez votre carte de résident permanent. Communiquez votre adresse canadienne à Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC) dans les 180 jours. Votre carte de résident permanent vous parviendra par la poste. Pour en savoir davantage, consultez la page Web [Demande de carte de résident permanent \(carte RP\)](#) (disponible en français et en anglais).

Ouvrez un compte bancaire dès que possible. Les banques offrent des services particuliers aux nouveaux arrivants.

Deux principaux types de comptes bancaires s'offrent à vous : le compte d'épargne et le compte chèques. La banque vous remettra une carte de débit pour accéder à votre compte à la banque ou à un guichet automatique bancaire (GAB) ou pour faire des achats en magasin ou en ligne.

Le Canada compte une grande diversité d'institutions bancaires. Visitez différentes banques ou recherchez-les en ligne pour en savoir plus sur les services que chacune d'entre elles peut vous offrir.

Pour en savoir plus sur la gestion de votre argent au Canada, consultez la vidéo [Gérer son argent au Canada](#) (disponible en français et en anglais).

En cas d'urgence, composez le 911. Il s'agit du numéro de téléphone au pays pour les urgences qui vous met en communication avec le service de police, les pompiers et les services ambulanciers de votre localité.

Certains endroits dans les régions rurales ou isolées peuvent utiliser un numéro différent. Assurez-vous de vérifier le numéro d'urgence local dans la région où vous vivez.

Pour en savoir plus sur ce que vous devriez faire pendant vos deux premières semaines au Canada, visionnez la vidéo [Vos deux premières semaines au Canada](#) (disponible en français et en anglais).

PENDANT VOS DEUX PREMIERS MOIS

Trouvez un endroit où vivre. Il existe différents types de logement au Canada. Les coûts de logement au Canada sont élevés, surtout dans les grandes villes; et il peut être difficile de trouver un appartement ou un logement locatif abordable qui répond à vos besoins.

L'emplacement et le coût sont importants au moment de choisir l'endroit où vivre. Vous voudrez peut-être vivre près du travail, d'écoles, de magasins, de lieux de culte, de centres communautaires ou de transports en commun.

Vous pouvez effectuer une recherche en ligne sur différents endroits, vous y rendre en personne ou posez des questions à vos amis et à votre famille. Communiquez avec le fournisseur de services d'établissement de votre collectivité pour obtenir de plus amples renseignements sur la façon de trouver un logement, ou consultez le page Web suivante de la Société canadienne d'hypothèques et de logement : [Information sur le logement pour les nouveaux arrivants au Canada](#) (disponible en français et en anglais).

Inscrivez vos enfants à l'école. L'année scolaire commence à la fin d'août ou au début de septembre et se termine en juin. Les enfants vont à l'école du lundi au vendredi. Les écoles sont fermées les jours fériés.

Le processus d'inscription peut prendre plusieurs semaines. Il est préférable d'inscrire votre enfant le plus tôt possible.



Au moment de l'inscription, vous devrez présenter des documents juridiques valides qui prouvent ce qui suit :

- l'âge de votre enfant (comme un passeport);
- votre relation juridique avec l'enfant (à titre de parent ou de tuteur);
- l'endroit où vous habitez avec votre enfant (adresse du domicile);
- les vaccins de votre enfant sont à jour (dossier d'immunisation).

Durant le processus d'inscription, vous pouvez poser des questions sur les options de transport de votre enfant à destination et en provenance de l'école.

Pour en savoir davantage sur le système d'enseignement primaire et secondaire au Canada, visionnez la vidéo [Éducation au Canada : aperçu du système d'enseignement primaire et secondaire](#) (disponible en français et en anglais).

Communiquez avec le fournisseur de services d'établissement de votre localité pour savoir comment inscrire vos enfants à l'école : [Nouveaux arrivants : Trouvez des services gratuits près de chez vous](#) (disponible en français et en anglais).

Trouvez-vous un médecin et un dentiste. Trouvez un médecin de famille et un dentiste qui peuvent vous accepter, vous et les membres de votre famille, comme nouveaux patients. Le médecin et le dentiste peuvent conserver vos antécédents médicaux et vous voir régulièrement. Vous pouvez trouver un médecin ou un dentiste régulier en discutant avec une connaissance, en faisant une recherche en ligne ou en communiquant avec un centre de santé communautaire.

Il peut être difficile de trouver dans votre collectivité un médecin de famille qui accepte de nouveaux patients. Demandez à votre fournisseur de services d'établissement de plus amples renseignements sur la façon de trouver un fournisseur de soins de santé dans votre province ou territoire.

Pour en savoir davantage sur le système de soins de santé du Canada, visionnez la vidéo [Apprendre à connaître le système de soins de santé du Canada](#) (disponible en français et en anglais).

Explorez votre collectivité. Rendez-vous à votre bibliothèque locale, ou faites une recherche en ligne pour en savoir plus sur votre nouveau quartier et les options de transport en commun. Pour obtenir de plus amples renseignements, visitez votre centre communautaire local ou votre fournisseur de services d'établissement.

Établissez des liens et tissez des relations dans votre collectivité. Votre collectivité peut vous aider à vous établir. Les centres communautaires, les bibliothèques et les lieux de culte sont d'excellents endroits où rencontrer des gens et se lier d'amitié.

Améliorez votre maîtrise du français et de l'anglais. Les possibilités de formation linguistique sont nombreuses, dont certaines ne coûtent rien. Pour en savoir plus, visionnez la vidéo [Options de formation linguistique pour les nouveaux arrivants au Canada](#) (disponible en français et en anglais), ou visitez l'organisme fournisseur de services d'établissement de votre collectivité.

Conduire au Canada. Renseignez-vous sur les lois provinciales et territoriales relatives à l'obtention d'un permis de conduire, ou munissez-vous d'un permis de conduire international.

Renseignez-vous sur les lois canadiennes ainsi que sur vos droits et vos devoirs civiques en tant que résident du Canada. Pour en savoir davantage, consultez la page Web [Vos droits et libertés au Canada](#) (disponible en français et en anglais).

Pour trouver dans votre collectivité les services d'établissement dont vous avez besoin :

